

LA LETTRE



Spéciale ParcoursSup et Réforme du lycée du 26 mars 2018



[Accéder au diaporama rappelant les étapes de la procédure](#)

Nous entrons dans la dernière semaine permettant aux élèves de finaliser leur dossier avec notamment la rubrique "motivation".

De même les établissements doivent remplir la fiche avenir, qui doit être la plus personnalisée possible en fonction du vœu (Filière/établissement)

A partir du 4 mars et jusqu'au 20 mai, les établissements d'accueil classeront les dossiers. A noter qu'il semble que les filières sélectives aient reçu plus de vœux qu'habituellement sous APB, attention que ce ne soit pas dû à un réflexe de sécurisation face à des universités présentées comme sélectives. Il faudra y être attentif dans le rang du dernier classé. **(Afin de mieux évaluer le phénomène, merci aux ets d'accueil de bien vouloir répondre à l'enquête rapide [accessible ici](#).)**

Afin de répondre aux questionnements des uns et des autres, nous avons ouvert

2 forums:

- [l'un pour les établissements d'accueil. accessible ici](#)
- [l'autre pour les lycées d'émission. accessible ici](#)

Nous avons pris contact avec le Ministère afin de répondre au mieux aux questionnements.

La phase de réponse des élèves à partir des retours sur leurs vœux risque d'être délicate (quel oui /oui si garder, quels vœux en attente abandonner, etc..)

Elle demande que les équipes des lycées, à commencer par les Professeurs Principaux soient mobilisées.

A partir du 22 mai au delà du forum, nous ouvrirons des "rendez-vous webinaires" pour répondre en direct aux questionnements des équipes en charge d'accompagner les élèves.



Les deux alertes synthétisant la rénovation du Baccalauréat et de l'organisation du lycée sont [accessibles ici](#).

[Un forum afin d'échanger et répondre dans la mesure du possible à vos questionnements est ouvert et accessible ici](#)

Pour ce qui concerne le décret et les arrêtés, le CSE dont l'avis est uniquement consultatif a rejeté 4 textes sur 5. Les débats ont toutefois amené le gouvernement à modifier certains points:

- 1. Les spécialités et enseignements optionnels de la voie technologique comme de la voie générale ne sont plus listés dans ces textes initiaux.**
- 2. Les "humanités scientifiques et numériques" deviennent "enseignement scientifique"**
- 3. Les "enseignements du socle de culture commune" deviennent "enseignements communs "**
- 4. Les coefficients de la Voie Technologiques sont modifiés :4 en philo au lieu de 8 initialement et 14 au lieu de 10 pour l'épreuve orale.**
- 5. On ne parle plus de second groupe mais de deux épreuves de contrôle parmi Français, Philosophie et les deux spécialités**
- 6. L'enseignement de spécialité suivi en 1ère et abandonné en Terminale ne fera l'objet que d'une seule épreuve de Contrôle Continu.**
- 7. L'enseignement scientifique ne donnera lieu qu'à une seule évaluation ponctuelle en 1ère et une autre en Terminale**
- 4. Des textes règlementaires devront préciser les modalités du Contrôle Continu ponctuel. Pour la banque commune d'épreuves on parle d'exercices et d'énoncés et**

non plus de sujets mis à disposition.

5. Le passage indiquant que le Chef d'ets fait une proposition de note pour le contrôle continu a été supprimé.



[Au delà de ces dispositions règlementaires, Pascal Balmand, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique nous livre ici ses analyses de la réforme du bac et de son impact sur l'organisation du lycée](#)



Mobilisés pour les Etats Généraux de la Formation Professionnelle dans l'Enseignement Catholique

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

RenaSup
Réseau national d'enseignement catholique
supérieur

CNEAP
Réseau enseignement agricole privé

L'Assemblée
des
Directeurs
Diocésains

snceel

synadic

UNETP
union
nationale
de l'enseignement
technique
privé

URCEC

CTFN